

# Plan Fresques Apaisantes *pour remplacer les TAGs*

proposé par l'Union des Habitants du Centre Ville

**UHCv**

Avril 2017

# Avenue Lesdiguières



# Place Championnet

à gauche de l'immeuble,

et à droite.



d'un côté de la rue,

et de l'autre.

rue Très-Clôîtres



fresque réalisée par rocalesud.com

rue Auguste Gaché



UHCv

# Rappel : AG UHCV, mai 2016

## Proposition d'un **PLAN FRESQUES APAISANTES** : LE CONSTAT



- Les habitants disent** : Grenoble est défigurée, sale et agressive
- Les commerçants disent** : ça n'est pas aux victimes des dégradations de réparer
- La mairie dit** : les rideaux de fer sont privés, on ne nettoie pas

*RIEN NE BOUGE ! ON EN SORT COMMENT ?*

**PROPOSITION DE L'UHCV :**

**UN PLAN FRESQUES APAISANTES !**

**UHCV**

# Rappel : AG UHCV, mai 2016

## Proposition d'un PLAN FRESQUES APAISANTES : LA PROPOSITION



- Le Plan** : Peindre tous les rideaux de fer tagués du centre ville, sauf si refus du commerçant.
- La charte de qualité du plan:**
  - Peintures **apaisantes** conformes à
    - l'historique de la rue
    - et/ou le type de commerce
  - ou peintures abstraites **apaisantes**
- Réalisation** : Peintres grenoblois.
- Financement** : celui du Street Art.

# EXEMPLE basé sur le nom ou l'identité du commerce ou de la rue



Café Jules Verne, rue Montorge



École Jules Verne, Pont de Claix  
réalisé par rocaledesud.com

## EXEMPLE basé sur le type de commerce



Magasin de vêtements féminins, rue de Bonne



Transfo EDF, vers Albertville  
réalisé par [rocaledesud.com](http://rocaledesud.com)

# CONTRE EXEMPLES : ce qu'on ne veut plus subir



rideau tagué, station tramway Hubert Dubedout



Contre exemple agressif  
rue Génissieu  
*réalisé par : street art fest 2016*

## TAGs : Rappel de la loi

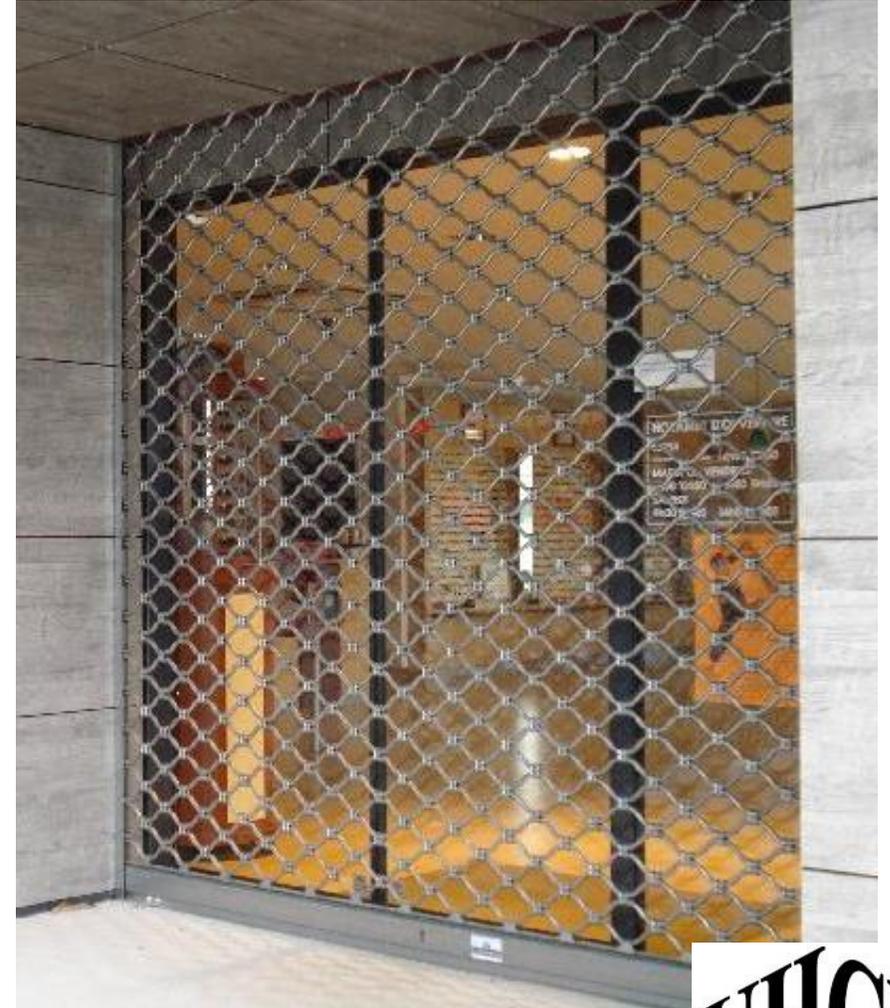
- Le vandalisme est une atteinte volontaire aux biens privés ou publics.
- Le vandalisme est un délit qui consiste à détruire, dégrader, détériorer volontairement le bien d'autrui.
- Sont considérés comme des actes de vandalisme : les tags, les graffitis et autres inscriptions non autorisées.
- S'il n'en résulte que des dommages légers, la peine maximale pour avoir fait un tag ou un graffiti est de 3750 € d'amende, et un [travail d'intérêt général](#).



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

## TAGs : Autre solution



UHCv